

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES  
DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 14 janvier, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte-tenu de la crise sanitaire inédite covid-19, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

**Présents :** ALLAIRE Jérôme, maire, ACKER Nathalie, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, BURON David, adjoints, DEVINAT Fabienne, MAHOT Jean-Luc, DENEUX Valérie, BURGEVIN Nicolas, LEPAGE Amanda, EPINARD Céline, BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, BRUNEAU Alice, ANJARD Sylvain, REMON Karine, BREARD Nicolas, HAUTBOIS Edmond

**Excusé :** LECOMPTE Frédéric,

**Secrétaire de séance :** BREARD Nicolas,

**Date de convocation :** 8 janvier 2021

La séance est retransmise par audio pour le public  
conseil municipal de janvier 2021 - ENTRAMMES  
jeu. 14 janv. 2021 20:30 - 22:30 (GMT)

**Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.**

<https://www.gotomeet.me/jeromeallaire/conseil-municipal-de-janvier-2021---entrammes>

**Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.**

France: [+33 170 950 594](tel:+33170950594)

**Code d'accès:** 524-146-013

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion : <https://global.gotomeeting.com/install/524146013>

20 h 30 : le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le secrétaire de séance est nommé parmi les conseillers présents, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2020, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

**Voici l'ordre du jour :**

**Situation sanitaire**

**Laval agglomération**

-DSP Transport

-Zonage ABF

**Urbanisme/Voirie/Environnement/espaces verts (commission 29 décembre 2020)**

1. Mise en vente de logements sociaux par Mayenne Habitat
2. Dispositif PSLA sur un logement à construire

**Patrimoine/ Aménagement (commission 7 janvier 2021)**

3. DIA zone UA3+ ?
4. Choix de la maîtrise d'œuvre pour le renouvellement et la modernisation de la gestion de l'éclairage public

5. Révision droit préemption 90 rue du Maine parcelle AC 60

**Finances et ressources humaines (commission 5 janvier 2021)**

6. Adoption des cadences des immobilisations budget communal

7. Sortie de créances anciennes en anomalie du bilan de la commune

8. Ouverture de crédits n°1 : chauffe-eau au restaurant scolaire

Informations point subventions

**Enfance/jeunesse/vie scolaire (commission 6 janvier 2021)**

9. Recrutement 2021 des animateurs pour les besoins saisonniers

10. Rémunération 2021 des animateurs

11. Convention avec les Francas

**Acteurs de la vie locale/associations/culture/médiathèque (commission 16 décembre 2020)**

**Développement durable (commission 15 décembre 2020)**

**Questions diverses**

**Ajouts à l'ordre du jour :**

-dossier DSIL devis métrés presbytère

-changement d'intitulé délibération tarifs cantine en pause méridienne

-recrutement au titre du service civique

**Point situation sanitaire :**

Suite à l'intervention du 1<sup>er</sup> ministre, les salles communales sont à nouveau fermées mais les activités sportives sont possibles en plein air. Les conditions du temps du midi sont durcies. Sur Entrammes, les conditions sont bien respectées : déjeunant séparément par classe, par école.

Annulation de l'échange prévu le samedi 23 janvier 2021 avec les entrammais

Voir l'accompagnement des aînés et des jeunes avec le renfort d'un contrat via le service civique

## **I-Laval agglomération**

-DSP Transport : relance d'un DSP (délégation de service public) pour 2022 avec un séminaire le 29 janvier 2021 auprès de l'agglomération.

Proposition d'une commission générale le samedi 23 janvier de 10h00 à 12h00 pour recenser les questions à poser pour le 29 janvier.

-Zonage ABF : nouvelle approche de la PDA (périmètres délimités des abords) des Monuments Historiques. Ce n'est plus un cercle de 500 mètres autour de l'église mais en fonction des lignes de vue par rapport à l'église. Aussi, pour rendre réponse courant janvier, il est proposé d'aborder ce thème lors de la commission urbanisme/voirie du 26 janvier 2021

## **II-Urbanisme / voirie / environnement (commission 28 décembre)**

Le dispositif thermo-façade lancé par Laval agglomération évoqué lors du Conseil municipal du 10 décembre dernier débutera au mois de février. Des flyers seront distribués.

Information : retour du diagnostic archéologique pour la zone de la Furetière : la commune est libérée de toute fouille archéologique.

**N°01-01/2021 - Objet : Avis pour la vente par Mayenne Habitat de 10 logements sociaux sur la commune**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par courrier en date du 27 novembre 2020, Mayenne Habitat souhaite connaître l'avis du Conseil municipal sur la vente de 10 logements situés rue du Domaine 1 et 2 dans le cadre de la procédure d'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2021-2026.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, F2M a procédé à la vente de 20 logements sociaux sur la commune, représentant 40.82 % du parc social existant sur la commune.

Monsieur le maire rappelle que 25 logements sociaux ont construits en 1986 avec mise à disposition gracieuse du terrain (1 ha 50 environ) par la commune d'Entrammes.

Il y a quelques années, F2M (CIL) a déjà vendu 5 logements sur le parc d'Entrammes.

Pour information, la loi Elan permet la vente des logements sociaux par les bailleurs pour créer des liquidités et financer de nouvelles constructions. Cependant, le législateur ne fixe aucune obligation de compensation par la production de nouveaux logements sur le même territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-PREND acte de cette vente

-SOUHAITE que Mayenne Habitat étudie le fait de reconstituer le parc social sur la commune conformément aux objectifs du PLH

**N°02-01/2021 - Objet : Mise en place du dispositif PSLA suite à la demande de M. et Mme Dalibard sur leur parcelle du lotissement Sofil/Lelièvre**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur et Madame Dalibard visant à réaliser un logement en PLSA (prêt social location-accession) sur une parcelle d'un lotissement aménagé par la société Sofil/Lelièvre.

Le dispositif permet aux ménages aux revenus modestes d'accéder à la propriété en toute sécurité puisque Coop Logis apporte sur le logement une garantie de rachat et de relogement en cas d'accident de la vie entre autres, un taux de TVA réduit à 5.5%, l'exonération de la taxe foncière pendant 15 ans, des frais de notaires réduits etc...

Ce logement peut être inscrit à la programmation des aides à la pierre 2021.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et 2 absentions**

-DONNE son accord pour la mise en place du dispositif PSLA

-INSCRIT ce logement à la programmation des aides à la pierre 2021

-AUTORISE le maire à transmettre ses informations

**N°03-01/2021 - Objet : Résultat de la consultation pour la maîtrise d'œuvre portant sur l'étude des travaux de renouvellement et de modernisation de la gestion de l'éclairage public**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La commune a pour projet 2021 de renouveler et de moderniser la gestion de son éclairage public.

Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de maîtres d'œuvre.

La commission urbanisme/voirie a étudié les 3 devis transmis en mairie et propose au Conseil de retenir le cabinet Ohm ingénierie pour un montant de 11 000 € HT.

Ce prix comprend une mission complète avec les phases de diagnostic (relevés, présentation, réunion), esquisses, assistance pour la passation des contrats de travaux, visa et l'assistance lors de la réception.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 contre et 3 abstentions**

-**RETIENT** le cabinet Ohm Ingénierie (72) pour la mission de maîtrise d'œuvre visant les travaux de renouvellement et de modernisation de la gestion de l'éclairage public

-**AUTORISE** le maire à signer le devis d'étude

### **III-Patrimoine / aménagement (commission 7 janvier)**

Aménagement de l'arrière du Pôle santé et de la salle des fêtes : laisser une surface de 2 mètres enherbée, montant estimé 1 500 € HT

Intervention de l'entreprise de maçonnerie occasionnant un problème lié à la stabilité du bâtiment et la création de colonnes supplémentaires sur l'avant du bâtiment non prévue sur les plans. Celle-ci sera supprimée. Une intervention a été faite pour la stabilité du bâtiment semaine n°1 à la charge de l'entreprise.

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

#### **N°04-01/2021 - Objet : Résultat consultation des métrés et études pour la rénovation du presbytère**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le souhait de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL pour rénover l'ancien presbytère en logements. Compte tenu de l'année du bâtiment et des travaux envisagés, il est nécessaire de repartir sur des métrés, un plan des lieux puis différentes projections pour la rénovation avec une étude de faisabilité incluant un diagnostic énergétique.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil de retenir 2 cabinets pour une approche différente du site, le cabinet Thellier (Laval) pour un montant de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC et le cabinet HC-MO (L'Huisserie) pour un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC sous réserve du retour de l'ensemble des éléments au 10 mars 2021 pour compléter le dossier de subvention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-**RETIENT**, sous réserve du retour de l'ensemble des éléments au 10 mars 2021, les cabinets Thellier (Laval) et HC-MO (L'Huisserie) pour un montant respectif de 5 400 € HT et de 2 000 € HT visant à établir des métrés, un plan des lieux puis différentes projections pour la rénovation avec une étude de faisabilité incluant un diagnostic énergétique.

-**AUTORISE** le maire à signer les deux devis

### **IV - Finances / ressources humaines**

#### **N°05-01/2021 - Objet : Cadences des amortissements**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer les cadences d'amortissements pour les comptes 20 obligatoirement amortis (202, 204xx, 205xx). La commission finances propose les cadences suivantes :

Biens	Durée d'amortissement
Logiciels de gestion	4 ans
Anti-virus	2 ans
Licences informatique	2 ans

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-**FIXE** les cadences suivantes présentées ci-dessus.

-**AUTORISE** le maire à les mettre en place et à les communiquer à la Trésorerie pour mise en oeuvre.

**N°06-01/2021 - Objet : Proposition de sorties de créances du bilan de la commune**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que le bilan de la commune d 'ENTRAMMES comporte aux comptes 26 et 27 des créances remboursables pour un total de 39 391,76€ qui se détaillent ainsi :

266	CRE1	DIVERS	31/12/1998	0 an(s)	428,88	0,00	0,00	428,88
266	CRE2	PARTICIPATION 80% TRACTEUR	31/12/1998	0 an(s)	2 465,03	0,00	0,00	2 465,03
266	CRE3	10 PARTS 50F STE COOP HLM	31/12/1998	0 an(s)	76,22	0,00	0,00	76,22
266	CRE4	PARTICIPATION EQUIPT CES	31/12/1998	0 an(s)	35 502,84	0,00	0,00	35 502,84
266	Résultat				38 470,97	0,00	0,00	38 470,97
271	PAR1	PARTS SOCIALES CRCA	31/12/1998	0 an(s)	304,90	0,00	0,00	304,90
271	Résultat				304,90	0,00	0,00	304,90
275	PAR2	CONSIGNES BOUTEILLES GAZ	31/12/1998	0 an(s)	615,89	0,00	0,00	615,89
275	Résultat				615,89	0,00	0,00	615,89

La créance la plus importante, 35 502.84€, concerne une participation versée pour le collège qui relève de la compétence du département pour laquelle la commune ne dispose d'aucun engagement de reversement. Les créances N° CRE1 de 426,88€ et N° CRE2 pour 2 465,03€ correspondent également à des subventions d'équipement. Dans un souci de sincérité des comptes, elles devraient être sorties du bilan.

Pour corriger ces erreurs, il y a lieu de mettre en application les préconisations l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) N°2012-05 du 18 octobre 2012.

Les sorties sont matérialisées par une opération d'ordre non budgétaire réalisée uniquement par le comptable de la collectivité : Débit 1021 Crédit 266 pour un total de **38 394.75€**.

L'inventaire comporte également des parts sociales du crédit agricole qui ont fait l'objet d'un remboursement début 2000. Débit 1021 Crédit 271 pour un total de **304,90€**.

Les consignes de bouteilles de gaz ne doivent plus figurer au bilan. Le gaz de ville est présent sur la commune. Une opération : débit 1021 Crédit 275 pour un total de **615,89€**.

Quant aux parts sociales de la société COOP HLM, elles sont toujours d'actualité. La commune est bien actionnaires de la SCIC Coop Logis à hauteur d'une participation de 76.22€ depuis le 14/12/2001 soit l'équivalent de 5 actions de la SCIC de valeur unitaire de 16 € dans le collège des collectivités.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

-**VALIDE** la sortie des créances du bilan de la commune par opérations d'ordre non budgétaire pour un montant total de 39 315.54 €

-**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre les éléments au comptable pour apurer le bilan

**N°07-01/2021 - Objet : Délibération spéciale - Ouverture de crédits n°1 en investissement (Commune)**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour remplacer le ballon d'eau chaude du restaurant scolaire pour un montant de 893.45 € TTC. De même, l'aspirateur professionnel de l'école maternelle est usé et plus efficace malgré les différentes réparations. Il est donc proposé de le renouveler pour un montant de 280.13 € TTC

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

Article 2188 Autres immobilisations corporelles op.650 Travaux divers bâtiments : 893.45 €

Article 2188 Autres immobilisations corporelles op.540 Acquisition de matériels : 280.13 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

-AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater ces dépenses avant le vote du budget.

-PRECISE que ces crédits seront repris intégralement lors du vote du budget communal 2021

**Informations point subventions :**

Amende de police 10 000 € : rue du Greffier

DRAC versement subvention soubassement église : 1380 €

**V - Enfance/jeunesse/vie scolaire**

**Rémunération des animateurs :**

La commission propose la possibilité de recruter de 1 à 14 animateurs selon les périodes et les besoins et d'appliquer une rémunération identique à celle votée en juin 2020

**N°08-01/2021 - Objet : Rémunération des animateurs centre de loisirs pour l'année 2021**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La commission propose le maintien de la rémunération du forfait brut journalier des animateurs :

-pour les stagiaires BAFA : **57 €**

-pour les animateurs BAFA : **66,86 €**

Les montants ci-dessus seront majorés de 10 % au titre des congés payés.

**A cette rémunération de base s'ajoute :**

-maximum 3 jours supplémentaires de préparation pour les animateurs diplômés et stagiaires dans le cadre des vacances d'été si besoin

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-DECIDE de rémunérer les animateurs pour l'année 2021 y compris les vacances de fin d'année, suivant les tarifs et les ajouts mentionnés ci-dessus

-PRECISE la majoration de 10% des montants au titre des congés payés

-INDIQUE que les animateurs qui devront utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service seront indemnisés suivant les tarifs en vigueur et sur présentation d'un état signé de l'intéressé et validé par la direction concernée.

Revoir selon les avancées de la crise sanitaire, si le tarif des nuités est ajouté et si la rémunération à la demi-journée est de nouveau envisagée.

**N°09-01/2021 - Objet : Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités pour les vacances scolaires de l'année 2021**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 3 paragraphe 2,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire propose, suite à l'avis de la commission Enfance-Jeunesse, d'autoriser le recrutement de 1 à 14 animateurs selon les périodes des vacances scolaires et en fonction des effectifs. Ces animateurs seront rémunérés selon la délibération de référence. Un bilan sera présenté aux conseillers.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DECIDE** d'autoriser le recrutement de 1 à 14 animateurs selon les périodes des vacances scolaires et en fonction des effectifs.
- DIT** que les animateurs seront rémunérés conformément à la délibération n°8 du 14 janvier 2021 selon un salaire brut journalier.
- INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au BP 2021, chapitre 64.
- AUTORISE** le maire à signer ces contrats.

**Convention avec les Francas**

**N°10-01/2021 - Objet : Convention avec l'Association Départementale des Francas de la Mayenne**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
La commune reconduit son partenariat avec les Francas qui avait pris fin en 2017.  
Cette convention proposée pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 a pour but :

- un support aux réflexions et actions menées par la commune (bilan projets éducatifs et pédagogiques)
- une mise à disposition à la commune des ressources administratives, d'information, matérielles et humaines des Francas
- une participation par la commune aux temps de rencontres, d'échanges, de bilan entre autres proposés par les Francas
- et un accompagnement spécifique pour des interventions pendant les vacances scolaires et les mercredis

Le montant de la cotisation annuelle est sur la base du tarif fixé lors de l'Assemblée générale. La cotisation est établie sur une base des heures/enfant de l'année N-1 et le forfait lié à l'accompagnement spécifique annuel est de 1 216 € TTC.

La commission Enfance/jeunesse/vie scolaire propose au Conseil de signer cette convention avec les Francas pour permettre d'apporter d'autres moyens et ouvertures aux activités déjà proposées par les animateurs communaux.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 6 abstentions,**

-**ACCEPTE** les termes de la convention pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comprenant le coût de l'adhésion et le forfait lié à l'accompagnement spécifique annuel de 1 216 € TTC.

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention

### **Tarifs services Enfance-Jeunesse pour le logiciel et la CAF**

Afin de faciliter les déclarations auprès de la CAF et les comptages des élèves grâce à un nouveau logiciel, la commission retravaille sur les tarifs notamment en proposant des forfaits, des nouveaux tarifs et aussi sur un nouveau règlement intérieur.

### **Ajout à l'ordre du jour : changement d'intitulé**

### **N°11-01/2021 - Objet : Tarifs ALSH, périscolaire et pause méridienne pour les familles habitant et n'habitant pas sur la commune - Année scolaire 2020/2021**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

L'appellation « restaurant scolaire » est supprimée pour l'intitulé « pause méridienne » et cela ne change rien aux tarifs pratiqués depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour l'année scolaire 2020/2021. Le tarif T4 concerne les personnes n'habitant pas sur la commune et le tarif T5 est supprimé n'étant pas utilisé.

2020/2021	T4-Tarifs hors commune
JOURNEE	13,43 €
1/2 JOURNEE MATIN	7,41 €
1/2 JOURNEE AM + GOÛTER	7,90 €
ACCUEIL MATIN OU SOIR (VACANCES)	2,58 €
ACCUEIL MATIN	2,58 €
ACCUEIL SOIR + GOÛTER	2,87 €
PAUSE MERIDIENNE	4,97 €

À noter que le prix du repas varie selon le quotient familial et non plus en fonction du nombre d'enfants présents sur la pause méridienne.

À noter également, qu'une réduction de 10% sera appliquée, dès les vacances de février 2021, si l'enfant vient une semaine entière au centre de loisirs soit 5 jours consécutifs (du lundi au vendredi)



	base (T1)	T2	T3	T4
<b>tarifs 2020/2021</b>	base QF>1100	901>QF>=1100	QF<=900	hors commune
journée avec goûter	9,48 €	8,73 €	7,97 €	13.43 €
1/2 journée matin	5,23 €	4,81 €	4,39 €	7.41 €
1/2 journée ap midi avec goûter	5,47 €	5,03 €	4,59 €	7.90 €
accueil matin et ou soir (vacances)	1,99 €	1,83 €	1,67 €	2,58 €
accueil matin période scolaire y compris mercredi	1,99 €	1,83 €	1,67 €	2,58 €
petit déjeuner	0,88 €	0,88 €	0,88 €	-
accueil soir + goûter en période scolaire (hors mercredi)	2,21 €	2,03 €	1,85 €	2,87 €
<b>tarifs 2020/2021</b>	base QF>1100	901>QF>=1100	QF<=900	hors commune
Pause méridienne	3,51 €	3,23 €	2,95 €	4.97 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- CHANGE** la nomination restaurant scolaire pour pause méridienne
- INDIQUE** un changement sur le prix du repas selon le quotient familial et non plus en fonction du nombre d'enfants
- PRECISE** qu'il n'y a pas de changement dans les tarifs que ce soit pour les familles habitant sur Entrammes ou celles ni résidant pas.
- ACCORDE** 10% de réduction si l'enfant vient une semaine entière au centre de loisirs soit 5 jours consécutifs - application dès les vacances de février 2021
- MET EN ŒUVRE** cette décision à compter du 1<sup>er</sup> février pour des raisons matérielles
- CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette information

**Bilan vacances Noël ALSH et MDJ :**

- **ALSH :**
  - Une vingtaine d'enfants par jour et 9 enfants le 24 décembre
  - Thèmes : Noël
  - Ambiance cocooning et conviviale au coin de la cheminée
- **MDJ :**
  - Une dizaine de jeunes
  - Sorties : shopping à Laval

- Activités : Tournoi de tennis de table, tournoi de Mario Kart, cartes de Noël, diaporama photos des animations de 2020.
- Bilan positif avec une augmentation de la présence par rapport à l'année dernière malgré une communication tardive (jeudi pour le lundi) dû à l'attente du protocole pour l'ouverture.

#### **Ouverture de la MDJ pour les CM2 :**

- Le directeur de la jeunesse est passé dans les 2 classes de CM2 pour leur expliquer le fonctionnement de la MDJ. Depuis le 6 janvier les CM2 peuvent venir le mercredi de 13h30-18h et le vendredi de 16h30 à 19h45. Un planning ainsi qu'une autorisation de repartir seul leur a été remis.

#### **CMJ :**

- Commission écologie :
  - Pose des cendriers, un au Bar le Bréon et un à la salle des sports
  - Projet Nature : en lien avec le groupe de la MDJ et Olivier Duval : Mise en place d'une exposition sur le thème de la nature et mise en place d'animation nature.
  - Mise en place d'un ou plusieurs jardins partagés en lien avec la commission développement durable
- Commission communication/événementiel :
  - Fête de la musique : demande de subventions, réponses positives de plusieurs groupes de musique, Food trucks
  - Idée d'un petit journal mensuel en vidéo, une page Instagram, Facebook
  - Marchés d'été nocturnes
- Commission Sortie :
  - Tombola à Noël
  - Sortie au parlement européen
- Commission sports :
  - Skate-park : attente d'un nouveau devis, cherche un lieu où l'installer en lien avec la commission urbanisme
  - Pendant une semaine lors des vacances de printemps proposés chaque jour une activité sportive en lien avec les associations d'Entrammes et en lien avec la commission vie locale

#### **Flyer :**

- Préparation d'un flyer décrivant l'école maternelle et primaire publique ainsi que les services enfance-jeunesse (Jardin des Mômes, Restauration scolaire, Maison des Jeunes)

## **VI - Acteurs de la vie locale/associations/culture/médiathèque**

Compte tenu des annonces sanitaires, la journée du 23 janvier 2021 d'échange avec les entrammais est annulée. En revanche, un point sur les projets communaux va être réalisé sous deux formats : vidéo en ligne sur le site internet et panneaux visible sur les vitres de la salle des fêtes. Le Maire réalisera ses vœux dématérialisés.

L'ABF est venue vendredi 7 janvier 2021 pour visualiser la pose du panneau lumineux dans la perspective des Thermes. L'emplacement doit être revu.

La visite des différentes salles communales avec les associations continue.

**Ajout à l'ordre du jour :**

**N°12-01/2021 - Objet : Recrutement au titre du service civique**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Le contexte sanitaire interpelle sur les situations d'isolement des aînés et également conserver un relationnel avec les jeunes. Aussi, la commune souhaiterait embaucher une personne qualifiée dans le cadre du service civique.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**ACCEPTE** le principe d'embaucher une personne au titre du service civique

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention

**VII - Développement durable**

-Projet de réaliser un espace convivial avec une concertation de la population au niveau du Moulin de la Roche

-Lors du rendez-vous chez le notaire suite à l'exercice du droit préemption par le Conseil municipal en date du 12 novembre 2020 portant sur la parcelle AC 60 située 90 rue du Maine/rue du Moulin de la Roche, le maire a pris connaissance de l'étude du sol. Elle révèle une pollution aux métaux lourds. Le maire n'a pas signé l'acte. Le Conseil souhaite réaliser des analyses plus poussées avec l'autorisation du propriétaire pour connaître l'ampleur de la pollution. Le coût de cette analyse est de 3 822.95 € HT. L'ADEME pourrait prendre à sa charge 70%

**IX- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal**

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

**1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux**

Néant

**2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics**

Néant

**3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT**

Nature	Fournisseur	Montant HT
Renfort accueil	Pep's	700

#### 4° Louage de choses

Logements	Nouveau

#### 5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Litige toiture salle des sports - expertise : infiltration persistante / information par mail à la SMA

#### 6° Créer les régies comptables

Néant

#### 7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

#### 8° Accepter dons et legs

Néant

#### 9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

#### 10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

#### 11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

#### 12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision

#### 13° Ester en justice

Néant

#### 14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €

HT

Néant

#### 15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

### X-Questions diverses

Liste banque alimentaire au 14 janvier 2021

- 8 foyers
- 25 personnes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 décembre 2020 :

87 personnes réparties 36 hommes et 51 femmes, 73 indemnisables

#### Prochains évènements

23/01/2020		ANNULE - Vœux 2021 et informations sur les dossiers aux entrammais salle des fêtes 10h-16h
------------	--	--

**Prochaines réunions :**

21 janvier 2021		Associations en visio
23 janvier 2021	10h-12h0	Commission générale DSP transport
26 janvier 2021	20h30	Commission voirie urbanisme - ABF
27 janvier 2021	20h30	Commission RH et finances
3 février 2021	20h30	Commission enfance jeunesse vie scolaire
4 février 2021	20h30	Commission Patrimoine
16 février 2021	20h30	Commission développement durable
17 février 2021	20h30	Commission acteurs vie locale associations

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES</b>
---

Délibération n°01-01/2021/002 - Avis pour la vente par Mayenne Habitat de 10 logements sociaux sur la commune

Délibération n°02-01/2021/002-Mise en place du dispositif PSLA suite à la demande de M. et Mme Dalibard sur leur parcelle du lotissement Sofil/Lelièvre

Délibération n°03-01/2021/002-Résultat de la consultation pour la maîtrise d'œuvre portant sur l'étude des travaux de renouvellement et de modernisation de la gestion de l'éclairage public

Délibération n°04-01/2021/002-Résultat consultation des métrés et études pour la rénovation du presbytère

Délibération n°05-01/2021/002-Cadences des amortissements

Délibération n°06-01/2021/003-Proposition de sorties de créances du bilan de la commune

Délibération n°07-01/2021/003- Délibération spéciale - Ouverture de crédits n°1 en investissement (Commune)

Délibération n°08-01/2021/003 - Rémunération des animateurs centre de loisirs pour l'année 2021

Délibération n°09-01/2021/004 - Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités pour les vacances scolaires de l'année 2021

Délibération n°10-01/2021/004 - Convention avec l'Association Départementale des Francas de la Mayenne

Délibération n°11-01/2021/004 - Tarifs ALSH, périscolaire et pause méridienne pour les familles habitant et n'habitant pas sur la commune - Année scolaire 2020/2021

Délibération n°12-01/2021/005 - Recrutement au titre du service civique

Séance du 14 janvier 2021  
Délibérations prises de  
n°01 à 12 /2021

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	
BREARD	Nicolas		BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	
BURON	David		LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain		MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				